

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1237 du 11/10/2023

Délégation de signature du 11 octobre 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DES IMPÔTS DES NON-RÉSIDENTS

Direction des Impôts des Non-Résidents

RÉSUMÉ

Délégation de signature à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mises en recouvrement et les mises en demeure de payer.

Recette patrimoniale des non-résidents.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-22-0502 du 04/01/2022

La comptable de la recette des non-résidents de la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR) ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la recette des non-résidents de la DINR dont les noms suivent :

- M. ROUZEL-BOISGONTIER, inspecteur principal des Finances publiques ;
- M^{me} Marie-Noëlle PION, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Guy VIVES, inspecteur des Finances publiques ;
- M^{me} Sophie ROUX, contrôleuse des Finances publiques ;
- M^{me} Marie-France THEUERKAUFF, contrôleuse des Finances publiques.

Article 2

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, délégation de signature est donné aux agents visés à l'article 1^{er} pour :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

LA COMPTABLE DE LA RECETTE PATRIMONIALE
DES NON-RÉSIDENTS

DOMINIQUE PAGESY

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756